



Elections européennes 2019

Les élections européennes auront lieu
le dimanche 26 mai 2019.

Attention : modification du bureau de vote !

Le bureau de vote de la commune est désormais fixé à **la salle des associations,
face à la mairie (ancienne école).**
Cette information vous sera rappelée avec l'envoi de votre nouvelle carte électorale début
mai et un affichage sera mis en place le jour du scrutin.

Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai marque la date anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale
en Europe occidentale.
Nous vous invitons à la cérémonie de commémoration qui aura lieu à 11h30
au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur servi à la salle des associations.

Etat civil

Naissances

Cassandra, Patricia DOUCET

24 février 2019

PACS

Frédéric POCERO et Linda DE ARAUJO
Loïc MOREAU et Aurélie BOYER

12 février 2019
16 avril 2019

Décès

Hervé, Henri QUEMPEL
Patricia, Chantal BRARD ép. DOUCET

10 janvier 2019
11 janvier 2019

Rentrée scolaire 2019 - 2020

Les inscriptions pour la rentrée prochaine sont actuellement en cours.
Le formulaire est à votre disposition à la mairie : munissez-vous de votre livret de famille
et du carnet de santé pour une première inscription.

Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h55-12h15 / 13h45-16h30
Mercredi 8h55-12h

Cantine : 2.25€* le repas

TAP

lundi et vendredi de 13h40 à
14h40 ou de 15h30 à 16h30
mardi et jeudi de 15h45 à 16h30

La garderie

accueille vos enfants
de 7h30 à 18h30
(12h30 le mercredi)
0.55€* la 1/2 journée
0.75€* à partir
de 2 enfants

*Tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2018-2019

La mairie vous accueille

Lundi, Mardi, Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h & Vendredi de 9h à 12h.
Tél. : 05.57.49.40.44 - mairie.stmartindelays@orange.fr - www.saintmartindelays.com

Les décisions du conseil municipal

Vote du compte de gestion 2018

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 22 469,92 €
Résultat de clôture de la section d'investissement : + 25 825,13 €

Vote du compte administratif 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	308 882,37 €
Recettes de fonctionnement	331 352,29 €
Excédent année 2018	22 469,92 €
Report exercice 2017	221 337,58 €
Résultat de clôture 2018	243 807,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	76 916,98 €
Recettes d'investissement	102 742,11 €
Excédent de l'année 2018	25 825,13 €
Report exercice 2017	-69 630,34 €
Résultat 2018	-43 805,21 €
Reste à réaliser – Dépenses	12 724,37 €
Résultat de clôture 2018	-56 529,58 €

Résultat global de clôture 2018	187 277,92 €
--	---------------------

Vote du budget primitif 2019

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	163 279,95 €
Charges de personnel et frais assimilés	151 135,00 €
Atténuation de produit	1 002,65 €
Autres charges gestion courante	50 800,00 €
Charges financières	7 782,40 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €
Dépenses imprévues	3 000,00 €
Virement à la section d'investissement	110 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	490 000,00 €
Recettes de fonctionnement	
Atténuations de charges	12 000,00 €
Produits des services	14 700,00 €
Impôts et taxes	138 810,00 €
Dotations subventions	136 712,08 €
Produit exceptionnelle	500,00 €
Excédent antérieur reporté	187 277,92 €
Total des recettes de fonctionnement	490 000,00 €

Dépenses d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 805,21 €
Emprunts et dettes assimilées	8 824,53 €
Immobilisations corporelles	146 941,04 €
Dépenses imprévues	2 000,00 €
Opérations patrimoniales	3 429,22 €
Total des dépenses d'investissement	205 000,00 €

Recettes d'investissement	
Dotation fonds divers (F.C.T.V.A. + T.L.E.)	12 814,01 €
Dotation réserves - 1068	56 529,58 €
Subventions	22 227,19 €
Opérations patrimoniales	3 429,22 €
Virement de la section de fonctionnement	110 000,00 €
Total des recettes d'investissement	205 000,00 €

Vote du taux des taxes 2019

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2019.
Les taux appliqués seront les mêmes depuis 2012 à savoir :

- Taxe d'habitation : 8.21 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.20 %
- Taxe foncière (non bâti) : 56.35 %

Informations

DEPOSEZ VOS ANNONCES D'OBJETS OU MATERIAUX A DONNER !

Des meubles, un grille-pain, un reste de peinture, des chutes de carrelage, un vélo, une perceuse.....



Lancement !

Découvrez la **version web** du Smicval Market et offrez une seconde vie à vos objets

< donnez, prenez, échangez gratuitement entre voisins >

Plutôt que jeter, donnez !

www.smicvalmarket.fr

Nous sommes heureux de vous informer de la mise en place de la version numérique du Smicval Market : smicvalmarket.fr.

Un nouveau site d'annonces de don entre voisins, réservé aux habitants du SMICVAL.

Ce nouveau service vous met en relation avec vos voisins pour donner ou au contraire trouver gratuitement des objets en tous genres et des matériaux non utilisés, selon différentes catégories. A l'instar d'autres sites de petites annonces, celui-ci indique notamment les produits se trouvant à proximité avec la distance. Plutôt que jeter aux tout-venants, donnez !

Pour le rendre attractif, nous avons besoin de vous ! Pour cela, vous pouvez vous inscrire et déposer une annonce. Des meubles, un grille-pain, un reste de peinture, des chutes de carrelage... vous avez très certainement ces objets chez vous dont vous n'avez plus l'utilité, alors pourquoi ne pas les donner ?

Ne soyez pas surpris de voir des annonces payantes, elles sont réservées aux associations qui travaillent avec le Smicval sur le réemploi, cela leur donne de la visibilité.

Créez votre compte et déposez votre annonce en moins de 2 min dès maintenant en cliquant sur www.smicvalmarket.fr, Avant de jeter, donnez, entre voisins ! MERCI

Parents ou futurs parents habitants de La Cal

*Besoin d'un **mode d'accueil**, pour votre enfant, collectif, familial ou avec une assistante maternelle ?*

*Besoin de **renseignements**, ou d'effectuer une **pré-inscription** ?*

Appelez le

06 98 12 21 98

Numéro unique

Petite Enfance

0-3 ans



NOTICE TARIF SOLIDAIRE



La Région lance un nouveau tarif, le Tarif SOLIDAIRE pour voyager avec 80% de réduction à bord des trains TER et cars régionaux en Nouvelle-Aquitaine.

CALENDRIER DE DEPLOIEMENT DU TARIF :

- A partir du 01/04/2019 sur les TER ;
- A partir de juillet 2019 pour les cars régionaux domiciliés en Nouvelle-Aquitaine
- A partir de janvier 2020 pour l'ensemble des réseaux routiers interrurbain.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Le Tarif Solidaire s'adresse aux personnes domiciliées en Nouvelle-Aquitaine

- ⇒ ayant un quotient familial inférieur à 870€ ;
- ⇒ ou bénéficiaire de l'AAH ;
- ⇒ ou bénéficiaire de l'ADA.

COMMENT OBTENIR LA CARTE SOLIDAIRE ?

⇒ Le demandeur fait lui-même sa demande en ligne sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

⇒ Il est également possible d'en faire la demande par courrier en remplissant le formulaire de souscription sur le dépliant Carte Solidaire.

⇒ A tout moment, le demandeur peut disposer d'une aide en contactant un conseiller au 0 969 36 89 11 (appel non surtaxé).

QUID DES ANCIENS TARIFS SOCIAUX ?

► Au 1^{er} avril 2019, les anciens tarifs sociaux sur les trains TER (Sésame en Aquitaine, Avantage Emploi en Poitou-Charentes, Tremplin en Limousin) sont remplacés par la Carte Solidaire. A cette date, plus aucune carte Sésame, Avantage Emploi ou Tremplin ne sera délivrée.

Les détenteurs des cartes Sésame, Avantage Emploi et Tremplin peuvent continuer à utiliser leur carte jusqu'à sa date de fin de validité.

► Sur les cars régionaux, les tarifs sociaux actuels seront remplacés par le nouveau Tarif Solidaire lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle gamme tarifaire routière (cf. calendrier de déploiement).

Dès le 1^{er} avril 2019, tous les usagers pourront faire leur demande de Carte Solidaire.

CONTACTS

- Pour recevoir un stock de documentation (dépliants et affiches)
- Pour avoir plus d'informations sur le tarif SOLIDAIRE

✓ Contactez par téléphone notre service instructeur 0 969 36 89 11 (appel non surtaxé)
✓ Connectez-vous sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

VIGILANCE CAMBRIOLAGE !

De nombreux cambriolages ont été signalés dans notre secteur.
N'hésitez pas à signaler à la gendarmerie tout véhicule suspect ou circulation inhabituelle.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris

@Place_Beauveau

www.facebook.com/ministere.interieur



Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes** !



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de **participation citoyenne**. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. **Contactez votre maire, pivot du dispositif.**

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.paris > Rubrique Vous aider
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques